Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600263-20251204-D2025064-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quatre décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Marie-Antoinette LE GAL a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL
Julie LE STRAT a donné pouvoir à Anne LE GUYADER-GRANDVALET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SOUTIEN AU PROJET DE RACHAT DU CAFE DE LA COTE PAR L'ASSOCIATION BUBRICHKA SOCIAL CLUB	**2025-064**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le café de la Côte est un tiers-lieu porté par les bénévoles de l'association Bubrichka Social club, gestionnaire exploitant depuis 2023. Aujourd'hui en vente, l'association souhaite faire l'acquisition du bâtiment pour notamment développer de nouvelles activités (restauration ouvrière…).

Afin de permettre à l'association Bubrichka Social club de solliciter les aides financières à l'installation et au développement de nouvelles activités économiques et sociales, il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien à la réalisation de ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de soutien présentée par l'association Bubrichka Social Club pour le projet de rachat du Café de la Côte ;
Vu l'intérêt général que représente ce projet pour la commune de Bubry, tant sur le plan économique, culturel que social ;
Considérant que le projet porté par l'association Bubrichka Social Club s'inscrit dans une dynamique de revitalisation du territoire, en proposant un lieu pluriel alliant activités économiques (bar et restauration) et activités non lucratives (soirées jeux, cours de breton et de langue des signes française, veillées chantées, etc.) ;
Considérant que ce projet participe à la diversification de l'offre culturelle et sociale sur la commune, tout en répondant à des enjeux d'inclusion et d'accessibilité ;

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPORTE** à l'association Bubrichka Social club, le soutien de la Commune au projet de rachat du café de la côte en vue de développer de nouvelles activités économiques (restauration ouvrière…) ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Véronique LE MOULEC

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY ★ 56 MORBIHAN ★